

Commissaires aux comptes associés

Jean-Michel MINICONI

Stéphanie ROSSI

Frédéric GALIANI

Sylvain VERGAMINI

Inscrits sur la liste des Commissaires

aux comptes de la Cour d'Appel de Bastia

COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF CORSE
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siren : 329 244 958

Résidence Highland – Avenue de Verdun
20000 AJACCIO

Exercice clos le 31 Décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association «Comité Régional Olympique et Sportif de Corse» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, qui selon notre jugement professionnel, ont été portées sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont été portées sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.



6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient



mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ajaccio,
Le mardi 7 novembre 2023

Le Commissaire aux comptes
SARL ANAXA, Expertise, Audit & Conseil
Jean-Michel MINICONI

Comptes annuels

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes annuels



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	525	525		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	43 874	30 319	13 555	15 655
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 578		1 578	1 578
Total I	45 976	30 844	15 133	17 232
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	12 940		12 940	21 087
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	214 051		214 051	378 513
Divers				
Valeurs mobilières de placement	3 142		3 142	3 142
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	522 060		522 060	231 764
Charges constatées d'avance				
Total II	752 192		752 192	634 505
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations (
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	798 169	30 844	767 325	651 738

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	8 067	8 067
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	8 067	8 067
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	74 904	173 766
Excédent ou déficit de l'exercice	241 705	-98 862
Situation nette (sous-total)	324 676	82 971
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	324 676	82 971
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	63 831	70 041
Total II	63 831	70 041
PROVISIONS		
Provisions pour risques	150 000	300 000
Provisions pour charges		
Total III	150 000	300 000
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 501	61 512
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	9 226	15 361
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	99 388	97 068
Produits constatés d'avance	12 704	24 786
Total IV	228 818	198 726
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	767 325	651 738

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations						
Ventes de biens et de services	144 591		47 668		96 923	203,33
Ventes de biens	275	0,07			275	
Ventes de prestations services	144 316	37,99	47 668	12,90	96 648	202,75
Produits de tiers financeurs	235 305		321 726		-86 421	-26,86
Concours publics et subventions d'exploita	235 305	61,94	321 726	87,10	-86 421	-26,86
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. co						
Ressources liées à la générosité du public						
Contributions financières						
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts			10 200	2,76	-10 200	-100,00
Utilisation des fonds dédiés	70 041	18,44	39 959	10,82	30 082	75,28
Autres produits	14 651	3,86	13 024	3,53	1 627	12,49
Total I	464 588	122,29	432 577	117,10	32 011	7,40
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises						
Variations de stock						
Autres achats et charges externes	225 778	59,43	156 789	42,44	68 990	44,00
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	1 298	0,34	1 874	0,51	-576	-30,75
Salaires et traitements	61 606	16,22	89 803	24,31	-28 197	-31,40
Charges sociales	18 341	4,83	19 128	5,18	-787	-4,11
Dotations aux amortissements et aux dépr	2 100	0,55	2 820	0,76	-721	-25,55
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	63 831	16,80			63 831	
Autres charges	2 496	0,66	13		2 483	NS
Total II	375 450	98,83	270 427	73,21	105 023	38,84
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	89 139	23,46	162 150	43,90	-73 012	-45,03
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de						
Autres intérêts et produits assimilés	2 483	0,65	2 434	0,66	49	2,02
Repr./ provisions, dépréciations et transfer						
Différences positives de change						
Produits nets / cessions de valeurs mob. d						
Total III	2 483	0,65	2 434	0,66	49	2,02
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations et						
Intérêts et charges assililées			12		-12	-98,70
Différences négatives de change						
Chges nettes / cessions de valeurs mob. d						
Total IV			12		-12	-98,70
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 483	0,65	2 422	0,66	61	2,53
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	91 621	24,12	164 572	44,55	-72 950	-44,33
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion	680	0,18	2 996	0,81	-2 316	-77,31

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Sur opérations en capital						
Reprises provisions, dép., et transferts de	150 000	39,48	34 155	9,25	115 845	339,17
Total V	150 680	39,66	37 151	10,06	113 529	305,59
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, aux dépréciations et			300 000	81,21	-300 000	-100,00
Total VI			300 000	81,21	-300 000	-100,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	150 680	39,66	-262 849	-71,16	413 529	-157,33
Participation des salariés aux résultats (VI)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	596	0,16	584	0,16	12	2,01
Total des produits (I + III + V)	617 751	162,61	472 162	127,82	145 589	30,83
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI)	376 046	98,99	571 023	154,58	-194 978	-34,15
EXCEDENT OU DEFICIT	241 705	63,62	-98 862	-26,76	340 567	-344,49
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Comptes annuels

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CROSC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 767 325 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 241 705 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/09/2023 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Constitués sous la forme d'association loi 1901, le Comité régional olympique et sportifs (CROS) représente le CNOSF et le mouvement sportif sur le territoire régionale.

A l'instar du CNOSF à l'échelon national, le CROS Corse réunit les ligues, comités régionaux et départementaux qui représentent les fédérations au niveau régional.

Des Comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS) représentent le CNOSF à l'échelon départemental. S'ils œuvrent conjointement, les CROS et les CDOS sont des associations distinctes et indépendantes.

Rôle et missions

Le CROS a pour mission de développer la pratique sportive, sauvegarder et diffuser l'Olympisme, préserver le patrimoine sportif régional. A cette fin, il décline, en tenant compte des spécificités locales, les orientations et les actions initiées par le CNOSF et se confère aux orientations, valeurs et principes fondamentaux énoncés par la Charte Olympique et le CIO.

Article 19-II, alinéa 5, de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives : « Le Comité national olympique et sportif français peut déléguer une partie de ses missions aux organes déconcentrés qu'il constitue sous la forme de comités régionaux et comités départementaux olympiques et sportifs ».

Pour toutes les questions d'intérêt général relevant de son ressort territorial, le CROS a pour interlocuteur :

- des pouvoirs publics : direction régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS), Conseil régional, établissements de coopération intercommunale...

Il participe ainsi à la gestion de la part régionale de l'Agence Nationale pour le développement du sport (ANDS), source de financement des ligues ou des comités régionaux, des comités départementaux et des clubs. Le CROS est également l'interlocuteur privilégié de la Collectivité de Corse pour la mise en place de la politique sportive régionale.

- des organismes officiels régionaux : conseil économique, social et environnemental régional (CESER), centre de ressources, d'expertise et de la performance sportive (CREPS), Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), Institut régional de développement du Sport (IRDS), centre national du sport de la Défense (CNSD), centre départemental de formation et d'animation sportive (CDFAS), Mouvement associatif, association régionale pour la formation des animateurs (ARFA)...

Activités

Le CROS mène des actions :

- de développement de la pratique sportive pour tous, à destination notamment des publics féminin et en situation de handicap.
- de développement du sport-santé sur leur territoire - et, à ce titre, participent à l'organisation de la semaine Sentez-vous sport.
- de formation des dirigeants sportifs.
- de promotion de ligues ou de comités régionaux des fédérations membres du CNOSF.
- d'accompagnement des sportifs de haut niveau.
- de réinsertion par le sport, en milieu carcéral par exemple.
- de prévention et lutte contre le dopage.
- de lutte contre la violence dans le sport.
- de préservation et le développement du patrimoine sportif.
- de diffusion de l'Olympisme

Règles et méthodes comptables

- Le Cros Corse organise au niveau régional une compétition internationale intitulée « Jeux des Iles »

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices
- continuité de l'exploitation.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers :

Agencements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique :

Logiciels : 3 ans

Matériels : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée. Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	525			525
Immobilisations incorporelles	525			525
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	22 233			22 233
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 641			21 641
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	43 874			43 874
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 578			1 578
Immobilisations financières	1 578			1 578
ACTIF IMMOBILISE	45 976			45 976

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	525			525
Immobilisations incorporelles	525			525
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	12 862	946		13 808
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 357	1 154		16 511
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	28 219	2 100		30 319
ACTIF IMMOBILISE	28 744	2 100		30 844

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 228 568 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 578		1 578
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	12 940	12 940	
Charges constatées d'avance	214 051	214 051	
Total	228 568	226 990	1 578

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière unitaire	Valeur boursière du portefeuille	Plus-value latente
VMP	121,00		56,89		
				6 883,69	3 742,69

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de re	8 067				8 067
Fonds propres avec droit de re					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	173 766	-98 861		1	74 904
Excédent ou déficit de l'exercic	-98 862	-98 861	241 481		241 705
Situation nette	82 971	-197 722	241 481	1	324 676
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	82 971	-197 722	241 481	1	324 676

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	300 000				150 000
Total	300 000				150 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			150 000		

Une provision pour risque et charges de 300000 € a été comptabilisée à la clôture du précédent exercice suite à la demande de subvention en date du 27/04/2021, la Collectivité De Corse a notifié, par lettre en date du 10/11/2021, une aide financière au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 300.000 €. La convention attributive n'a pas été retournée signée à la CDC.

En outre par lettre en date du 16/02/2022 la CDC a suspendu provisoirement le déblocage des fonds. Celui-ci n'interviendra qu'après la mise en œuvre des recommandations de l'auditeur externe.

Sur l'exercice 2022, 50 % de la subvention soit 150000 € a été versé. Une reprise sur provision à hauteur de cette somme a été effectuée sur l'exercice.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 228 818 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 501	107 501		
Dettes fiscales et sociales	9 226	9 226		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	99 388	99 388		
Produits constatés d'avance	12 704	12 704		
Total	228 818	228 818		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	2 910
CONGES A PAYER	220
ORG.SOC. CH/CONGES A PAY.	63
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	852
Total	4 045

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	12 704		
Total	12 704		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 800 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Subventions d'exploitation

C/F tableau suivi des subventions ci après page 28.

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		85 305	150 000			235 305
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem						
						235 305

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		35
Provisions pour risques et charges		150 000
TOTAL		150 035

Suite à la provision de 300000 € pour risque comptabilisée sur l'exercice précédent relatif à l'incertitude du versement de la subvention ANS 2021 par la collectivité de Corse, une reprise de cette provision à hauteur 50 % a été comptabilisée sur l'exercice suite au versement de cette somme par la CDC .

Suivis des subventions 2022

CLIENT :		LIBELLE :				DATE :	
CROSC		SUIVI DES SUBVENTIONS				15/09/2023	
						FOLIO : 2022	
						EXERCICE :	
ORGANISMES	COMPTES PRODUITS	SUBVENTION CONSTATEE AVANCE AU 31/12/N 1	SUBVENTION A RECEVOIR AU 31/12/N 1	SUBVENTION RECUE AU 31/12/N	SUBVENTION A RECEVOIR AU 31/12/N	SUBVENTION CONSTATEE AVANCE AU 31/12/N	SUBVENTION DE L'EXERCICE
FONCTIONNEMENT							
							0,00
ANS 2021	740004		300000,00	150000,00	150000,00		0,00
ANS 2022				150000,00			150000,00
TOTAL				300000,00	150000,00	0,00	150000,00
ETAT AIDES EMPLOIS							
CUI SAEZ	740003			5785,95			5785,95
FONJEP			1137,00	5331,00			4194,00
							0,00
TOTAL	740003			11116,95	0,00	0,00	9979,95
JEUX DES ILES							
	740201						
JEUX DES ILES 2020 CONV CDC	740201		35000,00	0,00	35000,00		0,00
	740202						
				0,00	35000,00	0,00	0,00
AUTRES ACTIONS							
DRAJES MOVA	740010			5000,00			5000,00
DRAJES MOVAVZ APA				10000,00			10000,00
ARS FIR	740015			7000,00			7000,00
ARS FIR AVENANT				53325,00			53325,00
TOTAL	740206			75325,00	0,00		75325,00
TOTAL			336137,00	386441,95	185000,00	0,00	235304,95
COMPTES		487000		441000		487000	740XXXX

Observations :

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations allouées aux dirigeants ont représenté un montant de 10 649 EURO.

* SANTONI PIERRE : 10 649 EURO.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	668
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	668

Fonds dédiés

Subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
CDC JEUX DES ILES	70 000	70 000	70 000		1
CNDS JEUX DES ILE	40	41	40		
ARS FIR AVENANT				53 325	53 325
DRAJES				10 506	10 506
Total	70 040	70 041	70 040	63 831	63 832

1 - Compte tenu de la situation sanitaire liée au COVID-19, la manifestation Jeux des Iles 2020 n'a pas pu être organisée.
Les subventions de la CDC et de l'ANS liées à cette manifestation ont été portées en fonds dédiées suite à un accord avec la collectivité

Autres informations

pour les affecter sur les prochains jeux.

Pour l'exercice 2022 le solde des fonds dédiés des jeux des îles 2021 ont été affecté sur les jeux des îles 2022 pour 70040,83 €.

2 - Les subventions ARS et DRAJES sont attribuées dans le cadre de la promotion du sport santé afin de faciliter son accès au public et en effectuer la promotion.

L'ensemble du programme 2022 n'a pas pu être réalisé au 31/12/2022.

La somme de 63830,96 € est affectée en fonds dédiés correspondant au montant restant à réaliser.